



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 25 Novembre 2024*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Avenant n° 1 - Lot 1 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cossec de A Rinella**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :** Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7  
  
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**Objet : Avenant n° 1 - Lot 1 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cossec de A Rinella**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24003DTIST- Lot n° 1 : Démolitions, Gros Œuvre, Platerie, Peinture, IT, VRD, notifié le 09/07/2024 à l'entreprise SARL GEA BTP, sise 20620 Biguglia (SIRET : 450 823 620 00023), pour un montant initial de 467 744,70 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 22 226.55 € HT correspondant à une augmentation de 4.75% par rapport au montant du marché initial :

- *Fourniture et pose de carrelage dans les parties communes : 8 983.80 € HT*
- *Démolition des plinthes existantes et enlèvement : 1 650.00 € HT*
- *Fourniture et pose de plinthes : 2 288.73 € HT*
- *Dépose des faïences existantes dans les douches : 2 727.27 € HT*
- *Réalisation des bancs maçonnés des vestiaires : 6 576.75 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Objet : Avenant n° 1 - Lot 1 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cosec de A Rinella

**APPROUVE (À l'unanimité)**

L'avenant n°1 au marché n°24003DTIST – Lot 1 relatif aux travaux pour la rénovation du Cosec de A Rinella ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

-Que l'avenant n°1 au marché n°24003DTIST – Lot 1 entraîne une plus-value totale de 22 226.55 € HT correspondant à une augmentation de 4.75 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 489 971.25 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3030 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

  
Louis POZZO DI BORGO

